

La Zone bleue en PRATIQUE

• Qu'est-ce que la zone bleue ?

C'est une zone de stationnement gratuite où l'on se gare pour un temps limité. A Castelsarrasin, la durée est de 1h30, du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (sauf les jours fériés).

• A quoi ça sert ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules, pour faciliter l'accès au coeur de ville, aux commerces et aux services de proximité.

• Comment reconnaître que vous êtes en zone bleue ?

Des panneaux signalisent l'entrée et la sortie de la zone et la nécessité d'employer un disque bleu pour stationner. Avec ce disque, il n'y a qu'à se garer et afficher son heure d'arrivée. Pas de ticket à aller chercher. Les emplacements sont repérés par un marquage au sol en bleu.

• Que se passe-t-il en cas de dépassement de la durée autorisée ?

La zone bleue est réglementée. Pour garantir la réussite du système, les agents de surveillance de la voie publique contrôleront régulièrement la durée de stationnement.

En cas d'infraction (défaut de disque, disque non réglementaire, dépassement de la durée autorisée,...) l'amende est de 35€.



Mode d'emploi

Lorsque vous stationnez sur une place en zone bleue, indiquez votre heure d'arrivée sur le disque réglementaire européen et positionnez celui-ci visiblement derrière votre pare-brise, facilement lisible, côté trottoir.

En cas de besoin de stationnement dépassant la durée autorisée, ayez le réflexe de vous garer sur les parkings et stationnements libres de proximité hors zones bleues.

Où se procurer le disque ?

Des disques bleus réglementaires sont distribués gratuitement dans les commerces du centre-ville et dans les points d'accueil Mairie, dans la limite des stocks disponibles.

Il est également possible d'en acheter dans les magasins d'accessoires automobiles, les stations-service, les grandes surfaces...etc (prix généralement constatés entre 3 € et 5€).

Agents de Surveillance de la Voie Publique

6, rue Paul Descazeaux - Tél : 05 63 32 78 15
asvp@ville-castelsarrasin.fr

Création Service communication - Crédits photos : 123rf / O. Lemesle - Ne pas jeter sur la voie publique



Renseignements en Mairie
et chez vos commerçants

DISQUE BLEU
obligatoire
à partir du
1^{er} janvier 2018



DE LA PLACE POUR TOUS
CASTELSARRASIN adopte le disque bleu !

EN ZONE BLEUE je me gare **GRATUITEMENT** pendant **1H30**
pour accéder aux commerces et services en toute sérénité !

Quand s'applique la zone bleue ?
De 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi (sauf les jours fériés).
Pour une durée limitée maximum de 1h30.



Plan du Stationnement du centre ville de Castelsarrasin

Zone Bleue

au 1^{er} janvier 2018 - (215 places)

Sur 145 places du périmètre de l'ancien stationnement payant :

- Rue Paul Descazeaux (en partie)
- Place de la Liberté
- Rue de la Révolution (en partie)
- Rue de l'Égalité (en partie)
- Rue de la Fraternité (en partie)
- Place des Belges et derrière la Poste
- Avenue Léon Brun (en partie)

Sur 15 emplacements de la rue de la République (en partie)

Sur 55 places de la Promenade du Château (en partie)

Zone illimitée

1050 places libres, à moins de 3 minutes
du centre-ville commercial

Pensez aux rues adjacentes, aux boulevards
et grands parkings proches, comme :

- Boulevard du 22 septembre (50 places)
- Boulevard Marceau Faure (110 places)
- Boulevard de la République
et Boulevard du 4 septembre (50 places)
- Boulevard Louis Sicre (96 places)
- Secteur promenade du château (102 places)
- Boulevard Flamens (178 places)
- Halle occitane et cimetière (150 places)
- Port (62 places)



34 places réservées en centre ville
aux personnes à mobilité réduite

- Rues à sens unique
- Parkings et emplacements zone bleue -1h30
- Zone illimitée
Hors zone bleue toutes les places sont gratuites et illimitées

